RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01271
Numéro SIREN : 814 556 130
Nom ou dénomination : ABD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 7547

ABD FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 96.480 euros
Siège social : Rue des frères Lumière – Zone industrielle Sud 14 120 MONDEVILLE
814 556 130 RCS CAEN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN,
Le vingt-six juin,
A 12 heures 30

Les associés de la société " **ABD FINANCES** ", société par actions simplifiée au capital de **96.480 €**, divisé en 9.648 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale au siège de la société VP TRANSPORTS à TORIGNI SUR VIRE (50160) Route de Saint Lô, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Benoît DUHAMEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Denis BOUQUET est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet KRIBS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés réunissant plus de la moitié des droits de vote, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- le rapport de gestion du Comité de Direction ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Comité de Direction, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément audits statuts été communiqués aux associés au moins dix jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **[...]**
- **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;**
- **Questions diverses.**
- **Pouvoirs**

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, il ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

HUITIEME RESOLUTION - -Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet KRIBS pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Elle décide de ne pas renouveler le mandat du CABINET HJ Audit & Conseils en qualité de commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions nouvelles de l'article L823-1 al 2 du code de commerce.

Majorité requise pour l'adoption de cette résolution (art. 17.2 des statuts) :	**majorité des voix des actionnaires présents ou représentés**
Sur cette résolution, il est voté comme suit : Nombre d'actions présentes ou représentées ou ayant voté par correspondance... 9648 POUR : 9648CONTRE :..... 0 ABSTENTION :..... 0	Cette résolution est : ADOPTEE ~~REJETEE~~

NEUVIEME RESOLUTION –Pouvoirs

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Majorité requise pour l'adoption de cette résolution (art. 17.2 des statuts) :	**majorité des voix des actionnaires présents ou représentés**
Sur cette résolution, il est voté comme suit : Nombre d'actions présentes ou représentées ou ayant voté par correspondance... 9648 POUR : 9648CONTRE :..... 0 ABSTENTION :..... 0	Cette résolution est : ADOPTEE ~~REJETEE~~

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
M. Benoît DUHAMEL